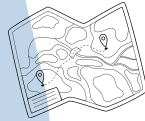


RÉORIENTATION : COMPRENDRE ET REBONDIR



?? Tu rencontres des difficultés dans ta formation ? Tu doutes de ton orientation ? La réorientation n'est **ni un échec ni une faute**. Se questionner, évoluer ou changer de voie fait partie d'un parcours. Des solutions existent à chaque étape pour t'aider à trouver ce qui te correspond.

LES ECTS : LA CLÉ DE LA MOBILITÉ

Les ECTS* sont des crédits qui permettent de reconnaître les compétences acquises pendant tes études.

1

Concrètement : 1 année d'études correspond à 60 ECTS, 1 semestre correspond à 30 ECTS. → Ils valorisent le travail réalisé (cours, stages, projets, examens) et peuvent faciliter une réorientation ou une poursuite d'études.

Même si tu changes de formation, une partie de ton parcours peut être reconnue et valorisée.

*European Credits Transfer System

SE RÉORIENTER AU SEIN DE SA FORMATION

• Le transfert d'IFMK :

L'étudiant-e doit envoyer une demande écrite à la direction de l'IFMK dans lequel il ou elle souhaite être transféré-e. Une copie peut être envoyée à l'IFMK d'origine pour l'informer. La direction de l'IFMK d'accueil décide d'accepter ou non la demande : selon les motifs présentés, éventuellement après un entretien et dans la limite des places disponibles.

La décision est communiquée à l'étudiant-e et à l'IFMK d'origine. Les crédits ECTS déjà validés restent acquis : l'étudiant-e devra seulement valider les crédits manquants dans le nouvel IFMK pour obtenir le diplôme.

2

• Redoublement :

Lorsque certaines UE ou stages ne sont pas validés, il est possible de redoubler pour compléter les crédits manquants. Le redoublement permet de poursuivre la formation en conservant les acquis.

→ Les ECTS validés sont conservés et les éléments non validés deviennent des "dettes".

Selon les ECTS obtenus :

- 52 à 60 ECTS : passage en année supérieure possible (avec ou sans dettes) *
- 15 à 52 ECTS : redoublement avec conservation des acquis
- moins de 15 ECTS : redoublement non autorisé

En général, un redoublement est possible dans le cursus. Un second peut être accordé exceptionnellement. Dans certains cas, il est possible de suivre des enseignements de l'année supérieure en parallèle. Le redoublement est donc une solution pour consolider ses acquis et poursuivre dans de meilleures conditions.

*passage avec des dettes uniquement de la K2 à la K3 et de la K4 à la K5

FAIRE UN PAUSE DANS SON PARCOURS

Parfois, prendre du recul est nécessaire pour réfléchir à son orientation ou construire un nouveau projet. Deux dispositifs existent pour suspendre son parcours : la césure et l'interruption d'études.

3

CÉSURE	INTERRUPTION D'ÉTUDES
Suspension volontaire et temporaire des études	Suspension d'étude d'une durée de max 5 ans
Entre 6 mois et 1 an	Jusqu'à 3 ans avec conservation des acquis Après 4 ou 5 ans : reprise en L2-K2
Conservation du statut étudiant et réintégration de la formation garantie	Perte du statut étudiant
<ul style="list-style-type: none"> • 1 max dans le cursus • Commence en début de semestre et possible dès le S2 (en L2-K2) • Impossible après le DE 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 max dans le cursus • Possible à tout moment • Demande automatiquement acceptée • Perte des avantages étudiants

SE RÉORIENTER VERS UNE AUTRE FORMATION

Après avoir exploré les possibilités au sein de la formation (transfert, redoublement, pause), il est aussi possible de s'orienter vers un nouveau cursus.

◦ Repasser par Parcoursup :



Pendant la période d'ouverture (généralement janvier → mars) :

- Tu crées un dossier Parcoursup ou tu réactives ton ancien compte.
- Tu indiques que tu es étudiant-e en réorientation.
- Tu renseignes ton parcours : ton bac, ta formation actuelle (IFMK), tes notes / parcours.
- Les premières réponses arrivent début juin.

◦ La plateforme Mon Master :



A partir de février et jusqu'à mars, tu peux candidater aux formations qui t'intéressent. Tu dois également remplir le dossier candidat commun à toutes tes candidatures. Au préalable, il te faut créer un compte sur Mon Master, même si tu disposais déjà d'un compte l'an dernier. Début juin 2026 c'est le début des réponses des universités.

Attention : l'accès à un Master nécessite généralement un niveau licence (bac+3 validé)

◦ Candidature hors plateforme :

Certaines formations recrutent en dehors des plateformes nationales, via dossier et entretien

◦ Les passerelles possibles :

Médecine, Odontologie, Pharmacie ou Maïeutique : un diplôme bac+3 minimum, un dossier + entretien. L'admission se fait souvent directement en 2e ou 3e année.

Avec les crédits ECTS validés en IFMK, tu peux également rejoindre :

- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)
- Biologie
- Sciences de la santé
- Psychologie

4

CHANGER DE PROJET PROFESSIONNEL

La réorientation ne passe pas toujours par un changement de formation : elle peut aussi s'inscrire dans une évolution progressive du projet professionnel

• Doubles cursus et spécialisations

En kiné on peut faire un double cursus en :

Licence ou Master en STAPS, Master en sciences du mouvement, Master en santé publique, Master en biomécanique, Master en neurosciences, Master en ingénierie de la santé...

5

Dans certaines universités, il existe des passerelles entre les IFMK et les universités, permettant d'obtenir une licence (L3) ou des crédits universitaires pendant la formation.

• Reprise d'études après la kinésithérapie

Après l'obtention du diplôme, il est possible de reprendre des études pour évoluer ou se spécialiser.

Par Exemples : Masters universitaires, Diplômes universitaires (DU), Formations complémentaires en santé

La formation en kinésithérapie constitue une base solide permettant d'accéder à de nombreuses poursuites d'études.

LES RESSOURCES



Pour toute question et accompagnement : mesdroits@fnek.fr

